

GUIDE TECHNIQUE

CHAMPIONNATS SUISSES CONTRE-LA-MONTRE Schneisingen

JEUDI, LE 27 JUIN 2018

VERSION 18.05.2018 - FRANÇAIS

Service

RAIFFEISEN

SWISSLOS

Sportfonds Aargau

zurzibiet

SWISS CYCLING

ASSOS
OF SWITZERLAND

comercard

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

DANS UN SOUCI DE SIMPLIFICATION, NOUS NOUS
LIMITERONS À LA FORME MASCULINE.

ARTICLE 1. ORGANISATION

Les Championnats suisse contre-la-montre 2018 (CS) sont organisés par Velo Club Alpenrose Schneisingen, Gumpwiesenstrasse 14, 5426 Schneisingen selon les dispositions des Règlements de l'Union cycliste int. (UCI) et de Swiss Cycling (SC).

ARTICLE 2. TYPE DE MANIFESTATION

Les Championnats suisses (CS) sont ouverts aux catégories suivantes :

- U19 Femmes
- U19 Hommes
- U23 Hommes
- Elite Femmes
- Elite Hommes (Nat. + Int.)
- Master Hommes (3 catégories)
- Para-cycling Handbike
- Para-cycling Standing

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Toutes les coureurs de nationalité suisse ou liechtensteinoise sont autorisés à participer.

Ce qui suit s'applique aux coureurs qui n'ont pas la nationalité suisse ou liechtensteinoise: Vous devez avoir une licence de Swiss Cycling depuis le 01.01. Les coureurs ne sont pas des concurrents et n'ont pas droit à des prix en argent. Le droit d'entrée doit être payé normalement.

Les licences journalières ne peuvent être prises que pour la catégorie Masters. Toutes les autres catégories doivent prendre la licence au préalable. Swiss Cycling se fera un plaisir de vous aider pour toute question.

Frais de départ, selon le calendrier sur le site de Swiss Cycling à payer en cash à la permanence.

Le délai d'inscription est le 10 juin 2018. Les inscriptions ultérieures ne sont pas possibles !

La liste de départ définitive sera publiée le jeudi 10 juin 2018 sur le site Internet de www.schneisingen2018.ch

Chaque participant déclare accepter que les données fournies lors de l'inscription et les images, interviews etc. réalisées dans le cadre de CS soient publiées sans que ceci ouvre droit à compensation.

ARTICLE 4. PERMANENCE

Salle des Sports, « Aemmerli » a Schneisingen. Ouverture: Jeudi 27 juin 2018 de 11 à 20 heures.

ARTICLE 5. CONTRÔLE DE VÉLO

Toutes les catégories à l'exception des catégories Fun doivent se soumettre au contrôle officiel des vélos avant le départ.

ARTICLE 6. VÉHICULES D'ACCOMPAGNEMENT D'ATHLÈTES

Dans la catégorie Elite Femmes + Hommes / U23, un véhicule par athlète est autorisé, tant que celui-ci se tient dans la zone d'attente au départ et qu'il se met en place derrière le coureur selon les instructions des commissaires. Pour des raisons de sécurité, il est interdit de rouler derrière avec un véhicule dans les autres catégories.

Le conducteur du véhicule d'accompagnement connaît le règlement (page 3) et se comporte de façon fair-play et correcte vis-à-vis des autres concurrents, des commissaires, des usagers de la route et des postes situés sur le parcours. En s'inscrivant, le concurrent s'engage à informer le conducteur du véhicule d'accompagnement en conséquence.

ARTICLE 7. SÉCURITÉ:

Les courses ont lieu sur des routes partiellement fermées. Pour certains tronçons, les routes ne peuvent être fermées que temporairement et brièvement. La sécurisation s'effectue majoritairement par des signaleurs ; les routes secondaires, peu fréquentées, peuvent être bloquées par du matériel de barrage. En sus, différentes motos accompagnent la course et sécurisent le parcours de manière additionnelle.

Si la sécurisation du parcours est en principe assurée, chaque participant est tenu de respecter la loi sur la circulation routière durant la course. Même si les routes publiques sont fermées à la circulation générale, il faut toujours

s'attendre à des véhicules stationnés et/ou des véhicules venant en sens inverse, resp. dépassant sur le parcours. L'anticipation au freinage et l'obligation de rouler à droite doivent être observés à tout moment. Il convient absolument de suivre les instructions de la police et de l'organisation durant la course ; en cas de non-respect, le coureur peut être sanctionné et/ou disqualifié.

ARTICLE 8. REMISES DES PRIX

Les trois premiers du classement par catégorie rejoignent le hot-seat à côté du podium directement après l'arrivée. La remise des prix a lieu une dizaine de minutes environ après l'arrivée du dernier concurrent de la catégorie respective.

ARTICLE 9. AMENDES

Selon le règlement UCI et SC.

ARTIKEL 10. ASSURANCES/ EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accidents ou de dommages matériels de tiers survenant avant, pendant et après la manifestation. Chaque participant reconnaît l'exclusion de responsabilité de l'organisateur en cas de dommages de toute nature. Toute revendication de dommages et intérêts à l'encontre de sponsors, de communes riveraines ou de l'organisateur en raison de dommages et de blessures de toute nature est exclue. Chaque participant doit disposer de sa propre assurance responsabilité civile.

ARTICLE 11. SANITAIRE

Des sanitaires seront à dispositions à proximité de la ligne d'arrivée et sur le parcours.

ARTICLE 12. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Il est interdit de jeter des déchets sur ou à côté du parcours. En cas de non-respect de cette disposition, le coureur sera sanctionné et/ou disqualifié.

ARTICLE 18. ANTIDOPAGE

Chez Dr. Berger a l'Arrivée.

ARTICLE 19. PLANCHE DE PRIX

Selon schéma 1 contre-la-montre

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE CONTRE-LA-MONTRE POUR COUREURS ET VÉHICULES D'ACCOMPAGNEMENT

DANS UN SOUCI DE SIMPLIFICATION, NOUS NOUS LIMITERONS À LA FORME MASCULINE.

CHAQUE ATHLÈTE DOIT LIRE ET CONNAÎTRE LE RÈGLEMENT

1. L'athlète a pris connaissance du parcours.
2. Chaque athlète peut se faire suivre par une voiture d'accompagnement officiellement signalée selon page 1 – article 6.
3. Le véhicule d'accompagnement avec son numéro d'immatriculation doit être signalé lors de l'attribution des numéros de course.
4. Seuls les véhicules d'accompagnement munis de l'autocollant OFFICIEL peuvent accéder au départ et à la zone d'attente officielle !
5. L'athlète a pris connaissance du règlement (contre-la-montre 2.4.001 à 2.4.031).
6. Chaque participant qui ne respecte pas les instructions de CHRONO ROMANDIE ne sera pas classé (Instructions quant aux fixations du transpondeur sur le vélo et/ou la fixation correcte du dossard)
7. Contrôle du vélo et des limites de développement pour chaque coureur jusqu'à 15 minutes avant le départ. (A partir de ce moment, le vélo ne quitte plus la zone de contrôle).
8. Il est obligatoire de rouler à la droite de la route (trafic en sens inverse sur tout le parcours).
9. Les coureurs qui dépassent le milieu de la route ou qui ne respectent pas le règlement (art. 2.4.001 jusqu'à 2.4.031) écoperont de 30 secondes de temps additionnel par infraction.
10. Les athlètes et les véhicules d'accompagnement s'engagent à respecter la loi sur le trafic routier.
11. Chaque athlète, dans la mesure du possible, sera accompagné par une moto de sécurité officielle.
12. Le départ s'effectue toujours depuis le haut du podium de départ.
13. L'intervalle de départ est d'une minute. (Exception selon plan de départ).
14. L'heure officielle de départ sera comptée même pour les coureurs en retard au départ.
15. Si un coureur se trouve déjà dans la zone de préparation au départ, l'athlète retardé doit attendre jusqu'à ce que le podium de départ soit libre et ne peut commencer qu'après.
16. Lorsqu'un athlète est doublé, il se comporte selon le règlement article 2.4.017 et 2.4.021.
17. Les véhicules d'accompagnement circulent avec les feux de croisement et au moins 10 mètres derrière le coureur (art. 2.4.022 jusque 2.4.029).
18. Dans tous les cas, les véhicules d'accompagnement sont autorisés à dépasser, en se signalant par un coup de klaxon.
19. L'organisateur décline toute responsabilité. Le coureur est responsable pour son assurance.